



**Centraide**  
Québec et  
Chaudière-Appalaches

# **FONDS D'INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (FIDC)**

## **Cadre de référence 2024**

Pour toute question relative au FIDC, veuillez écrire à [FIDC@centraide-quebec.com](mailto:FIDC@centraide-quebec.com)

## QU'EST-CE QUE LE FONDS D'INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE?

- Le Fonds d'initiatives de développement communautaire (FIDC) de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches est en cohérence avec la mission, la vision, les valeurs et les orientations de Centraide ([À propos de nous - Centraide Québec et Chaudière-Appalaches \(centraide-quebec.com\)](#)).
- Le FIDC permet de répondre à des besoins nouveaux ou non répondus, ou d'y répondre autrement, par le soutien financier à des projets collectifs émergents, portés par une pluralité d'acteurs et enracinés dans la communauté.
- Le FIDC, c'est le fonds de Centraide dédié au soutien à l'innovation sociale et collective.
- Le FIDC est un levier financier pouvant servir au démarrage et à la consolidation d'un projet collectif.
- Le FIDC est disponible pour les communautés de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

### Les initiatives soutenues par le FIDC doivent permettre de :

- **Agir concrètement sur la prévention, la réduction ou les effets de la pauvreté, de l'exclusion et des inégalités** en répondant aux besoins des individus et des collectivités les plus vulnérables.
- **Stimuler ou expérimenter des pratiques pertinentes et novatrices** en soutenant et en promouvant des approches créatives, des actions communautaires collectives et potentiellement structurantes, des projets pilotes et des solutions adaptées aux réalités et enjeux qui ont un fort potentiel d'impact sur les individus et les communautés.
- **Bâtir des communautés d'entraide** en travaillant avec des acteurs clés et des leaders communautaires pour soutenir une réponse collective aux besoins des milieux les plus vulnérables.

### LE FIDC NE PERMET PAS DE :

- Soutenir le développement d'un nouveau volet de services d'un organisme existant déjà bien établi.
- Financer un projet individuel ou porté par un seul organisme.
- Financer un projet dupliquant ou supplantant l'œuvre communautaire d'un organisme déjà présent sur le territoire.
- Comblent la perte d'un bailleur de fonds.
- Offrir du financement récurrent à long terme.

### QUI EST ADMISSIBLE AU FIDC?

#### Pour soumettre un formulaire d'intention, une initiative doit :

- Démontrer sa cohérence avec la mission, la vision, les valeurs et les orientations de Centraide.
- Avoir été mise en place pour répondre à un besoin nécessitant la mobilisation d'acteurs du milieu, donc être portée par plus d'un acteur.
- Être dans une phase d'émergence, de démarrage et avoir généralement moins de trois années d'existence. **Attention** : le FIDC est pour des initiatives ayant dépassé le stade de la simple idéation de projet.
- Permettre l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes à chacune des étapes de son développement.

- Se réaliser en partenariat avec des organismes, des projets ou des réseaux communautaires afin de s'assurer de la complémentarité des actions.
- Être déjà suffisamment structurée et organisée pour gérer son développement.
- Viser un financement diversifié.
- Être un organisme sans but lucratif légalement incorporé au Québec ou compter parmi ses partenaires un organisme sans but lucratif légalement incorporé au Québec acceptant de jouer le rôle de fiduciaire pour l'initiative.

## QUELLES SONT LES DATES À RETENIR?

Chaque année, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches évalue sa capacité financière à accueillir de nouvelles initiatives. Ainsi, en 2024, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches pourra financer au plus une dizaine de nouvelles initiatives.

### Séances d'information

Les séances d'information sont fortement recommandées, autant pour les initiatives qui se questionnent sur leur **admissibilité** que pour celles ayant pris la décision de **déposer un formulaire d'intention**. Ces séances ont pour but de :

- Présenter les bases et les balises du FIDC.
- Expliquer le formulaire d'intention.
- Répondre aux questions générales au sujet du FIDC et aux questions soulevées en cours de rédaction du formulaire d'intention.

Les séances ont lieu sur Teams. Pour y participer :

- **27 mars 2024, à 13h30**  
[FIDC 1re rencontre d'information pour nouvelles initiatives](#)
- **28 mars 2024, à 13h30**  
[FIDC 2e rencontre d'information pour nouvelles initiatives](#)
- **11 avril 2024, à 10h**  
[FIDC 3e rencontre d'information pour nouvelles initiatives](#)

Aucune inscription nécessaire. Selon leurs besoins, les initiatives peuvent participer à une ou plus d'une séance d'information.

### 1<sup>re</sup> étape : présélection sur la base du formulaire d'intention

Les initiatives intéressées pourront soumettre un **formulaire d'intention** à partir du court formulaire en ligne qui sera disponible [ici](#), à même le Cadre de référence, **à partir du 27 mars 2024**. Il faudra joindre également un budget prévisionnel. Vous devez télécharger [ce modèle](#), le remplir et nous l'envoyer par courriel à [fidc@centraide-quebec.com](mailto:fidc@centraide-quebec.com).

La **date limite de dépôt du formulaire d'intention est le 10 mai 2024**. Les décisions de présélection seront communiquées aux initiatives d'ici au 30 juin 2024, suivant les recommandations de l'équipe interne en développement social.

**Attention** : il est impossible de sauvegarder le formulaire en ligne pour le compléter ultérieurement. Il est donc fortement suggéré de compléter d'abord le document Word qui sera disponible [ici](#), dès le 27 mars 2024, puis de copier-coller les réponses finales dans le formulaire en ligne.

## 2<sup>e</sup> étape : dépôt des demandes de financement pour les initiatives retenues à la 1<sup>re</sup> étape

Les initiatives présélectionnées auront ensuite **jusqu'au 27 septembre 2024** pour remplir et soumettre le **formulaire de demande** qui sera disponible via la plateforme de Centraide. L'analyse des demandes sera faite par l'équipe en développement social avec le soutien d'un comité consultatif.

### Financement

Le financement offert se veut structurant. Les décisions de sélection des initiatives et d'attribution de fonds seront connues au plus tard en **décembre 2024**, suivant la résolution du conseil d'administration de Centraide. Le financement est pour une période de 12 mois ou moins, débutant rétroactivement le 1<sup>er</sup> novembre 2024. Au terme de cette première année, les initiatives qui le désirent pourront soumettre une demande de renouvellement du financement; cette demande fera l'objet d'une analyse par l'équipe interne en développement social. Une initiative peut être ainsi renouvelée annuellement pour une période maximale de 5 ans, à moins d'une exception.

## **SUR QUELLES BASES LES DEMANDES SOUMISES SONT-ELLES ÉVALUÉES ET ANALYSÉES?**

Les demandes soumises au FIDC sont évaluées en fonction des critères d'analyse suivants :

- **Action et impact social**
  - Pertinence, c-à-d. nature du besoin et retombées
  - Connaissance des besoins et des enjeux
  - Types d'actions et de réponses aux besoins identifiés
  - Types d'approches expérimentées
- **Enracinement dans la communauté**
  - Nature des partenariats
  - Complémentarité
  - Partenariats structurants
- **Gouvernance**
  - Gouvernance collective
  - Participation citoyenne
- **Développement**
  - Stade de développement de l'initiative
  - Vision structurée dans le temps
  - Solutions viables et durables pour la collectivité et l'initiative
  - Culture évaluative
- **Gestion administrative et financière**
  - Évaluation du besoin financier
  - Visée de diversification des revenus